Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 3 Chaouel 1446
2 Avril 2025

N° 38

41ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **716**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **720**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **721**
Avis aux créanciers..... **723**
Convocations
Sociétés anonymes **724**
Sociétés communautaires..... **734**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Emission d'un emprunt obligataire
sans recours à l'appel public à l'épargne

MICROCRED SA

Société Anonyme au capital de 12 000 000 dinars
Siège social : 46, Rue Socrate, Zone Industrielle Kheireddine-2015, Le Kram- Tunisie
Identifiant unique : 1314598V

Emission d'un Emprunt Obligataire « Microcred 2025-01 »
SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE
De 17 000 000 DT
Prix d'émission : 100 DT

1. Décision à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **04/06/2024** a autorisé l'émission par la société «Microcred SA» d'un ou plusieurs emprunts obligataires d'une enveloppe globale de 100 millions de dinars, sans recours à l'appel public à l'épargne, en une ou plusieurs tranches, valable jusqu'au 31 Décembre 2025, et a donné, pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les modalités et les conditions de chaque émission.

A ce titre, le Conseil d'Administration de MICROCRED SA tenu le 13/03/2025, a décidé l'émission d'un emprunt obligataire privé, pour un montant de **17 millions de dinars**, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, et ce, selon les conditions suivantes :

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
5 ans	**10,80%**	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1ère année

2. Renseignements relatifs à l'émission :

- Montant :

Le montant nominal de l'emprunt obligataire **«Microcred 2025-01»** est de **17 000 000 dinars** divisés en **170 000 obligations** de 100 dinars de nominal.

Le montant souscrit de l'emprunt obligataire **«Microcred 2025-01»** fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

- Période de souscription et de versement :

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **01/04/2025** auprès de Microcred SA, et seront clôturées au plus tard le **04/04/2025**.

Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (17 000 000 dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des titres émis, soit 170 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 17 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 04/04/2025, les souscriptions seront prorogées jusqu'au 07/04/2025 avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par Microcred SA à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier dès la clôture effective des souscriptions.

- But de l'émission :

Microcred SA a décidé d'émettre **cet emprunt obligataire privé ne faisant pas appel public à l'épargne** dans le cadre d'une stratégie visant la consolidation de ses ressources à moyen et long terme et ce, afin de soutenir le développement de son activité dans les meilleures conditions.

3. Caractéristiques des titres émis :

- Dénomination de l'Emprunt : «Microcred 2025-01».

- Législation sous laquelle les titres sont créés : Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4 - Titre premier - Sous-titre 5 - Chapitre 3 des obligations.

- Nature des Titres : Titres de créance.

- Forme des Titres : Nominatives.

- Catégorie des Titres : Ordinaire.

- Modalité et délais de délivrance des Titres : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation de propriété portant sur le nombre des obligations souscrites, délivrée par Microcred SA.

- Prix de souscription, Prix d'émission et modalité de paiement : Les obligations seront émises au pair, soit **100 dinars par obligation**, payable intégralement à la souscription.

- Date de jouissance en Intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **04/04/2025**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt, soit **04/04/2025**.

- Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

- Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront fixés comme suit :

*** Taux fixe sur 5 ans :** Taux annuel brut de 10,80% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de **20 DT** par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **04/04/2030**.

- Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

- Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **04/04** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **04/04/2026.**

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

- Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

*** Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **10,80%** l'an pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- Durée totale, Durée de vie moyenne et Duration de l'emprunt

*** Durée totale :** Les obligations du présent emprunt **«Microcred 2025-01»** sont émises pour une durée de **5 ans.**

*** Durée de vie moyenne :** La durée de vie moyenne des obligations du présent emprunt «**Microcred 2025-01**» est **3 ans.**

*** Duration de l'emprunt :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration s'obtient par la formule suivante :

$$\text{Duration}=(\Sigma t*F_t/(1+i)^t)/\ \Sigma F_t/(1+i)^t$$

Où : T est le nombre de périodes

Ft est le flux de la période t

i est le taux d'intérêt par période

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,637 années**.

- Mode de placement :

Il s'agit d'un **placement privé**. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. **Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**

- Cessibilité des obligations :

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

- Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

- Domiciliation de l'emprunt :

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt «Microcred 2025-01» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera par ce dernier le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

- Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

- Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis.

- Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux fixe risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM et à l'inverse, la souscription au taux indexés sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où les emplois sont octroyés à des taux fixes indexés sur le TMM.

2025R00770SANB2

Notice d'information

Augmentation de capital en numéraire

T'PAP Société anonyme

Au capital de 138 969 210 Dinars

Identifiant Unique : 1000597B

1) Dénomination sociale : T'PAP

2) Forme juridique : Société anonyme.

3) Le montant du capital social à souscrire : 2 000 000 dinars entièrement libérés avec suppression du droit préférentiel de souscription.

4) Siège social : Route de l'aéroport km 14 Essghar Sfax

5) Objet social : Fabrication et commercialisation des papiers.

6) Durée de la société : 99 ans.

7) Dépôt provisoire au RNE : Un exemplaire du PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12/3/2025, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés de Sfax le 21/3/2025 sous le n°25501600 quittance n°M001738, a été déposé au RNE le 25/3/2025, reçu n° AC08422025.

8) Nombre d'actions à souscrire : 200 000 actions de valeur nominale de 10 DT chacune à libérer intégralement majorées d'une prime d'émission de 1 000 000 DT à libérer en totalité à la souscription.

9) Versement des fonds : Compte indisponible ouvert auprès de AMEN BANK sous le n° 07122028134000006943.

10) Le délai ouvert pour la souscription : quinze jours à compter de la date de l'ouverture de souscription avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

2025R00839SANB2

Notice d'information

Augmentation de capital en numéraire

SNA Société anonyme

Au capital de 86 771 280 Dinars

Identifiant Unique : 0002992K

1) Dénomination sociale : Société de Nutrition Animale

2) Forme juridique : Société anonyme.

3) Le montant du Capital social à souscrire : 1 939 390 dinars entièrement libérés avec suppression du droit préférentiel de souscription.

4) Siège social : GP1 KM12 BOUMHEL.

5) Objet social : Fabrication d'aliments pour animaux.

6) Durée de la société : 99 ans.

7) Dépôt provisoire au RNE : Un exemplaire du PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12/03/2025, enregistré à la recette des finances de Boumhel sous le n°25500843 quittance n°M022074 a été déposé au RNE le 25/3/2025, reçu n°AC02412025.

8) Nombre d'actions à souscrire : 193 939 actions de valeur nominale de 10 DT chacune à libérer intégralement majorées d'une prime d'émission de 1 260 603,500 DT à libérer en totalité à la souscription

9) Versement des fonds : Compte indisponible ouvert auprès de AMEN BANK sous le n° 07122028134000003645.

10) Le délai ouvert pour la souscription : quinze jours à compter de la date de l'ouverture de souscription avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

2025R00840SANB2

Notice d'information

Augmentation de capital en numéraire AGRICOLE SAOUEF

Société anonyme

Au capital de 65 330 000 Dinars

Identifiant Unique : 0828474F

1) Dénomination Sociale : Société AGRICOLE SAOUEF

2) Forme juridique : Société anonyme.

3) Le montant du Capital social à souscrire : 200 000 dinars à libérer du quart à la souscription avec suppression du droit préférentiel de souscription.

4) Siège social : GP1 KM12 BOUMHEL.

5) Objet social : Exploitation agricole

6) Durée de la société : 99 ans.

7) Dépôt provisoire au RNE : Un exemplaire du PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12/03/2025, enregistré à la recette des finances de Boumhel sous le n°25500846 quittance n°M022078 a été déposé au Registre National des Entreprises le 25/03/2025, reçu n°AC02382025.

8) Nombre d'actions à souscrire : 20000 actions de valeur nominale de 10 DT chacune à libérer du quart à la souscription, majorées d'une prime d'émission de 200 000 DT à libérer en totalité à la souscription.

9) Versement des fonds : Compte indisponible ouvert auprès de la Banque Nationale Agricole BNA sous le n°03135120032104658979.

10) Délai de souscription : quinze jours à compter de la date de l'ouverture de souscription avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

2025R00841SANB2

Notice d'information

Augmentation de capital en numéraire

AGRICOLE DICK, Société anonyme

Au capital de 74 161 405 Dinars

Identifiant Unique : 0035712Q

1) Dénomination sociale : Société AGRICOLE DICK

2) Forme juridique : Société anonyme.

3) Le montant du Capital social à souscrire : 293 020 dinars à libérer du quart à la souscription avec suppression du droit préférentiel de souscription.

4) Siège social : GP1 KM12 BOUMHEL.

5) Objet social : Exploitation agricole et élevage de bétail.

6) Durée de la société : 99 ans.

7) Dépôt provisoire au RNE : Un exemplaire du PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12/3/2025, enregistré à la recette des finances de Boumhel sous le n°255000841 quittance n° M022066 a été déposé au Registre National des Entreprises le 25/03/2025, reçu n°AC02402025.

8) Nombre d'actions à souscrire : 58604 actions de valeur nominale de 5 DT chacune, à libérer du quart à la souscription, majorées d'une prime d'émission de 966 966 DT à libérer en totalité à la souscription.

9) Versement des fonds : Compte indisponible ouvert auprès de la Banque Nationale Agricole BNA sous le n°03135120032104660143.

10) Le délai ouvert pour la souscription : quinze jours à compter de la date de l'ouverture de souscription avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

2025R00842SANB2

FUSION-ABSORPTION

Et réalisation d'augmentation et réduction du capital

SOCIETE HASDRUBAL THALASSA HOTELS

Société anonyme

Au capital de 27 372 810 DT

Siège social : Rue du Lac Lochness - Immeuble Les Arcades B.

P.34-1053 Les Berges du Lac - Tunis

IU : 0345519R

M.F : 0345519RAM000

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 12 Mars 2025 enregistré à la recette des de l'enregistrement des actes de sociétés (API) à Tunis, le 19 Mars 2025 sous le n°25501048 quittance n°02653, ce qui suit :

1) L'approbation du traité de fusion signé le 12 Mars 2025 et enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de société (API) à Tunis, le 19 Mars 2025 sous le n°25501045 quittance n°02647, portant fusion par absorption de la Société des Oasis Maritimes «OAMARIT» par la Société Hasdrubal Thalassa Hôtels avec effet rétroactif à compter du 1er Janvier 2024.

2) L'augmentation du capital de la Société Hasdrubal Thalassa Hôtels d'un montant de six millions trois mille deux cent quatre vingt dix Dinars (6003290 DT) pour être porté à trente trois Millions trois cent soixante-seize mille cent Dinars (33 376 100 DT) et la constitution d'une prime de fusion d'un montant de trente trois millions soixante cinq mille quatre cent quatre vingt deux Dinars deux cent cinquante sept Millimes (33 065 482,257 DT) et ce par la création de vingt sept mille sept cent un (27 701) actions nouvelles nominatives de deux cent quatre vingt dix Dinars (290 DT) de nominal l'une, attribuées aux actionnaires de la Société des Oasis Maritimes «OAMARIT».

3) La réduction du capital de la Société Hasdrubal Thalassa Hôtels d'un montant de quatre millions neuf cent trente trois mille cent quatre vingt dix Dinars (4 933 190 DT) pour le ramener à vingt-huit millions quatre cent quarante deux mille neuf cent dix Dinars (28 442 910 DT) par l'annulation de dix sept mille onze (17 011) actions de deux cent quatre vingt dix dinars (290 DT) chacune et la réduction de la prime de fusion à concurrence de vingt sept millions trois cent cinquante huit mille cinquante neuf Dinars huit cent vingt sept Millimes (27 358 059,827 dt).

4) La modification corrélative de l'article 5 des statuts : Capital social (nouveau) : Le capital social est fixé à la somme de 28442910 dinars (vingt-huit millions quatre cent quarante deux mille neuf cent dix dinars), divisé en 98079 actions de 290 dinars chacune entièrement libérées.

Deux exemplaires du :

- Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 12 Mars 2025.

- Traité de fusion en date du 12 Mars 2025.

- Rapport du commissaire aux apports.

- Rapport spécial du commissaire aux comptes.

Ont fait l'objet d'un dépôt au registre national des entreprises à Tunis le 21/3/2025, sous le n° 202522271.

Conformément à l'article 419 du code des sociétés commerciales, les créanciers de chacune des entités concernées par la fusion peuvent s'opposer à la présente opération de fusion. Les oppositions à l'opération de fusion devront être adressée au siège de l'une des deux sociétés, et ce, dans un délai de 30 jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT.

2025400953SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Vente des parts sociales

Suivant acte sous seing privé en date du 8 octobre 2003 enregistré à la recette des finances avenue de la Liberté le 15/9/2005 quittance n°M0007867 enregistrement n°05103502, a vendu la totalité de ses parts sociales représentant le capital de la Sté «CAFE EL BADRE» SARL dont le siège social 28 bis rue lieutenant Aziz Tej Tunis 1001, à Madame Ilhem bent Salem ben Mohamed Cheffi épouse Ezzedine Ajmi, soit 500 parts sociales pour la somme de 55 mille dinars.

2025R00797SRLB2

Dissolution de la société

SOCIETE AZUREA MANAGEMENT

SARL au capital de 1000 DT

Siège social : Maison Boujbal - Avenue Aboudhabi - Hammamet

RNE : 1246632X

Suivant PV de l'AGE en date du 14 Mars 2025 enregistré à la REAS Tunis le 14 Mars 2025 sous le n° 25500974 Quittance n°2455 dont un exemplaire a été déposé au RNE le 21 Mars 2025 sous le numéro : 202522400 il a été décidé :

- La dissolution anticipée de la société et la nomination d'un liquidateur

- Approbation des comptes et Quitus au gérant.

2025400957SRLB2

AUTRES SOCIETES

LA SOCIETE CIVILE ESSLIMANIA

Au capital de 10.000 Dinars

Siège social : 276 Avenue Habib Bourguiba Le Kram Tunis

Registre de commerce : 0197542024C

Matricule Fiscal : 005000X

En vertu du procès-verbal en date du 28/5/2021, enregistré auprès de la recette des finances de Habib Thameur - Tunis le 31/5/2021 sous le numéro 21-701315

Et reçu sous le numéro 7025683, dont une copie a été déposée au Registre National des Entreprises (RNE) en date du 25/6/2024, il a été décidé ce qui suit :

- Le transfert du siège social de la société de l'adresse : 11, avenue Habib Thameur, Tunis vers la nouvelle adresse : 276, avenue Habib Bourguiba, El Kram, Tunis.

- La nomination de Monsieur Ahmed Zied Ben Achour en tant que deuxième gérant de la société.

- La nomination de Monsieur Amine Ben Achour en tant que gérant de la société en remplacement de Monsieur Tahar Rais

- La mise à jour des statuts de la société conformément aux modifications susmentionnées.

Ce procès-verbal a été déposé au Registre National des Entreprises (RNE) en date du 25/6/2024.

2025R00783SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances El Mourouj 3, quittance n°M010209, enregistrement n°25200533, Monsieur Taktek Zouhair et Madame Damerji Monia Ep Taktek a vendu à Monsieur Bel Wafa Jalel la totalité d'un Fonds de commerce situé au 03 Av. Tunis Mourouj 1.

Les oppositions se feront au bureau de Maître Saidi Nissaf «avocate» sise au 18 avenue de martyres El Mourouj 1 dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente au JORT toute opposition dépassant ce délai est non avenue.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien dans son édition du 6/2/2025.

2025R00773FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances de Den Den le 3/3/2025 quittance n°M0197920 n° d'enregistrement 25200725, Mr Mohamed Habachi a vendu la totalité de son fonds de commerce sis à l'Avenue de l'indépendance n°45 bis - Den Den Manouba avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné pour l'activité de Restauration à Mr Amar Ouni demeurant à Beni Khedech Médenine.

Toute opposition doit être signifiée au vendeur à son adresse sus indiquée dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Le présent avis a également été publié au quotidien Echourouk du 20/3/2025.

2025R00785FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances Mourouj le 4/3/2025 quittance n°M021648 n° d'enregistrement 25201144, Mr Noureddine Akarek a vendu la totalité de son fonds de commerce sis à l'Avenue des Martyrs n°64 Mourouj 03 avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné à la vente des fruits secs et autre commerce à Mr Sami Mheni.

Toute opposition doit être signifiée entre les mains de Maître Mohamed Salaheddine Aloui à son Etude sise au 51 Avenue de France - Ben Arous dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Le présent avis a également été publié au quotidien Echourouk du 20/3/2025.

2025R00786FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP daté du 17/3/2025 et enregistré à la Recette des Finances la Goulette le 19/03/2025 sous le n°25202414, quittance n°36918, la société Face FOOD, immatriculée au RNE sous le n° 1290208K, dont le siège social est situé à la résidence Yasmine, angle rue des Fleurs et rue Ezzouhour l'Aouina Nord, la Marsa 2078, a vendu à monsieur Ramzi Ben Mohamed Ben Ali Habibi, demeurant Résidence Yasmine, Immeuble F. Appartement n°4, 2ème étage, Ain Zaghouan, l'Aouina - Tunis le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels composé de deux locaux commerciaux situés au rez-de-chaussée du complexe résidentiel et commercial Yasmine, Résidence Yasmine, angle rue des fleurs et rue Ezzouhour, l'Aouina Nord, consistant en un restaurant (Fast Food).

Les oppositions doivent être faites auprès de Monsieur Ramzi Ben Mohamed Ben Ali Habibi à l'adresse du fonds de commerce mentionnée en haut dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au JORT. Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 25/3/2025.

2025400938FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 5/3/2025, enregistré à la recette des finances d'El Menzah 6 le 24/3/2025 sous le n°25202340, quittance n°M043938, la société «Copie», SARL, identifiant unique n° 0044643W et ayant son siège social au 15 rue Abdelaziz Thaalbi Sousse; a vendu à la société «La Caverne», SARL, identifiant unique n°1401695H et ayant son siège social à la boutique n°3 résidence Nesrine, Les Jardins d'El Menzah 2 Mnihla Ariana, un fonds de commerce exploité dans la vente de fournitures de bureau et matériel informatique au local n°S07 résidence Riadh Ennasr sise à l'angle de l'avenue Hédi Nouira et rue Chedhli Ben Abdallah Ennasr 2 Ariana (identifiant unique au registre national des entreprises 0044643 W).

Toutes les oppositions doivent être adressées dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au J.O.R.T. auprès de l'acheteur au cabinet de son avocat Me. Sofiane Ben Chaabane sis au 13 avenue Slimène Ben Slimène, 1er étage, El Manar 2 Tunis.

Le présent avis a été publié aux journaux «Essahafa et La Presse» du 27/3/2025.

2025400945FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP du 21/02/2025 enregistré à la recette des finances de Houmet Souk Jerba le 3/3/2025, quittance n°M029677, enregistrement n°25301518, les héritiers de Mr Said Ben Mimoun demeurant à Jerba ont loué à Madame Monia Korchi, demeurant à Houmet Souk Jerba, le fonds de commerce destiné à la vente de prêt à porter et du tissus, situé à l'avenue Abdelhamid Elkadhi Houmet souk Jerba pour une durée de deux ans renouvelables, allant de 01/3/2025 jusqu'au 28/02/2027.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Achourouk du 6/3/2025.

2025400839FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances rue Ghandi le 17-3-2025 Quittance n° M023208, enregistrement n°25301345.

La Sté «S.E.E.M» SARL. Identifiant unique n°0047188G, représentée par son gérant Mr Ikbel ben Amor, demeurant au 49 rue Houcine Bouzayéne Tunis, a loué en gérance libre à Mr Moez Khaledi, demeurant au 246-lotissement El katira - Soliman Erryadh Nabeul la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels et sis au n°14 rue Ahmed Tlili angle 49 rue Houcine Bouzayéne Tunis destiné à la commercialisation des équipements électrique et électronique pour une durée d'un an du 01-04-2025 au 31-03-2026 renouvelable.

Les oppositions se font dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au jort entre les mains du locataire demeurant au 14 rue Ahmed Tlili Tunis.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 26/3/2025.

2025400941FCCC3

Location gérance d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 9/11/2024, enregistré à la recette des finances de Kalaât Andalous le 02/01/2025, quittance n°M000176, enregistrement n°25300003, la société Luxolor Retail, SARL, titulaire de l'identifiant unique n°1504546P a donné en location gérance libre à la société Midota Trading, SARL, titulaire de l'identifiant unique n°V1788657 la totalité du fonds de commerce sis à la boutique B53 situé au centre commercial «Géant - Tunis City», avec tous ses éléments corporels et incorporels, et ce pour une durée de 3 ans renouvelable à compter du 9/11/2024, pour y exercer l'activité de vente de produits divers d'articles de sport, chaussures et bagagerie.

2025400948FCCC3

Location gérance d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 01/11/2024, enregistré à la recette des finances d'El Menzah le 31/12/2024, quittance n°M086514, enregistrement n°24304086, la société Luxolor Retail, SARL, titulaire de l'identifiant unique n°1504546P a donné en location gérance libre à la société Midota Trading, SARL, titulaire de l'identifiant unique n°V1788657 la totalité du fonds de commerce sis à la Boutique n°E204 situé au 2ème étage du centre commercial «Manar City», avec tous ses éléments corporels et incorporels, et ce pour une durée de 3 ans renouvelables à compter du 01/11/2024, pour y exercer l'activité de vente de produits divers d'articles de sport, chaussures et bagagerie.

2025400949FCCC3

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Fadhel Athimni

Avocat

11Avenue Habib Thamer - Tunis

Tél : 98.281.114

MF : 1128463/P

A la demande de Abdelwahab Hedef 11 Rue Habib Thamer

Contre Madame Moufida Boughanmi 153 Rue Kasba Tunis et Samira Boughanmi Rue Eljrid N°15 Bellevue Tunis et Monia Boughanmi 10 Rue B.Ghali Tunis et Radhia Boughanmi Immeuble 3-5 Appartement N°2 Ksar Essaid 2 et Imene Mraihi et Lamia Abidi 153 Rue Kasba Tunis

A la diligence de Maître Fadhel Athlmni Avocat 11 Rue Habib Thameur Tunis

Immeuble à vendre objet du TF n°72 Tunis sis à Tunis 153 Rue de la Kasba consistant d'une maison de 2 étages le 1er se compose d'une entrée et 5 chambres et espace et cuisine et toilette et 2 Boutiques le 2ème étage se compose de 2 chambres - cuisine et toilette.

Mise à prix : 338.960.000 d sans frais

Date et lieux de vente : Mardi le 29 avril 2025 à partir de 9 h du matin devant le tribunal de 1ère instance Tunis Rue Bab Benet Tunis.

On peut visiter l'immeuble tous les jours de 9h à 18h.

2025R00769VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

1) Créancier : Mostfa Miraoui (C.I n°01931278 délivrée le 11/02/2000 domicilié à Bir Msikin Bouhajla Kairouan Gouvernorat de Kairouan.

2) Débiteur saisi : Guizeni Messouda domiciliée à Kharroub Manaret Hammamet

3) Avocat poursuivant : Maître Mhedhbi Chokri Avocat à la cour d'appel, Immeuble Slama Manaret Hammamet son matricule fiscal 1200365/Z

4) Immeuble saisi : la totalité de cent vingt parts indivises (120 parts indivises) de la propriété dite «Naziha 177» objet de titre foncier n°584611 Nabeul situé Mechyekhet Bir Bouregba gouvernorat de Nabeul, la totalité des parts saisies sise à Kharoub Manaret Hammamet hors zones urbaines de la ville d'Hammamet représentée en une parcelle de terrain agricole équipée en réseau d'alimentation en eau potable et en électricité comportent un immeuble construit de style moyen composé de deux étages (2 locaux d'habitations)

- Un rez-de-chaussée de superficie de 74.5 m² se compose d'un salon de séjour, deux chambres à coucher avec des fenêtres en aluminium et des portes en bois et sol en carreaux de céramique, cuisine, toilette,

- Le 1er étage et de superficie de 74.5 m² représentée en un appartement (S + 2) non achevé, séparé du rez-de-chaussée et ayant une entrée privée via un escalier composé d'un salon, deux chambres de style moyen sans carreaux du sol et sans plafonds suspendus, et non chauffé, avec des fenêtres en aluminium et des portes en bois et une cuisine, et une toilette.

5) Mise à prix : commis par ordre sur requête, l'expert Zribi Mejdi a fixé la mise à prix des parts saisies suivant son rapport d'expertise daté du 20 juillet 2024 à quatre vingt et onze mille et trois cent dix sept dinars et neuf cent vingt millimes (91.317 .d. 920) outre les frais de poursuite qui seront annoncées à l'audience.

6) Lieu et date de la vente : Elle aura lieu à la salle des criées du Tribunal de première instance de Grombalia le lundi (28/4/2025) à partir de neuf heures du matin.

7) Visite : tous les jours selon l'horaire administratif.

8) Observation : tout participant à l'adjudication doit se faire représenter par un avocat, consigner le 1/3 au moins de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du Gouverneur.

- Pour prendre connaissance du cahier des charges s'adresser au greffe de la chambre des saisies immobilières au Tribunal de première Instance de Grombalia ou au Cabinet de l'avocat poursuivant pendant les jours et heures ouvrables.

2025R00779VEPA1

Vente aux enchères publiques à la suite d'une saisie immobilière

Après réduction de prix de 40% dans l'affaire n°415

A la demande de Banque Tuniso-Koweitienne, dont le siège social est à Tunis, 10, Bis, Avenue Mohamed 5, société anonyme, immatriculée au registre de commerce sous le numéro B152691996.

Contre : la société TUNISIAN TRADE MARK «TTM» société à responsabilité limitée dont le siège social est au 50 Rue du Mghreb Arabe Route de la Soukra 2036 Ariana immatriculée au registre de commerce du tribunal de première instance de l'Ariana sous le numéro B0352992006 Matricule fiscal n°975739 H -Débiteur-

Monsieur Samir Ben Mohamed Ben Mohamed MHIRSI demeurant au 47 Rue Moez Ibnou Badis - Borj Louzir Ariana - La caution Solidaire-

A la diligence de Maître Riadh Ghnainia, son bureau sis au 7 rue Taieb M'hiri 2ème étage App6 Ariana.

Immeuble saisi : la propriété est constituée de 73 parties indivises de la totalité 219 parties de propriété dénommées «Villa Elisa Deboseville» objet de titre foncier n°112915 Tunis située à Tunis à l'est du sanctuaire de sidi belhssan en bordure de la route n°1 l'ensemble de la propriété est constitué d'un bâtiment principal composé de deux résidences traditionnelles comprend les aménagement suivants : un rez-de-chaussée contenant une entrée reliée à un petit hall d'entrée situé à l'entrée principale qui mène à un hall d'entrée qui est préparé pour la réception car il dispose d'une piste menant à l'étage au premier étage les murs extérieurs de malage ont été placées en présence d'un tunnel bien préparé il y a aussi un grand hall rectangulaire deux pièces une cuisine et une maison de repos partiellement divisée la longueur de la façade sud est de 15 m et la longueur du coté ouest est de 14.5 m le coté adjacent au sol blanc mesure 14.5 m et le coté nord à gauche de la façade ouest mesure 15 m surface totale bâtiment et une scierie de 218 mètres carrés la propriété comprend les installations et structures suivantes construites au-dessus de la propriété. Le rez-de-chaussée du bâtiment auquel vous montez par quelques escaliers a une superficie de 205 m carrés le premier étage est en cours de construction qui est représenté par une hauteur reliée à une piste intérieure la superficie couverte est de 205 m carrés de sorte que la superficie du premier logement est de 97.1 m carrés est au rez-de-chaussée 95.9 m carrés la troisième résidence est au premier étage la superficie est de 97.1 m carrés la quatrième résidence et au premier étage 95.6 m².

Mise à prix : 100.167.386 dinars après la réduction de l'audience de 24/2/2025 de 40% sans frais de poursuite qui seraient déclarés le jour de l'audience fixée pour le lundi (28/4/2025) à la chambre des ventes aux enchères publiques au Tribunal de première Instance de Tunis 2.

Visite de l'immeuble : Peut se faire tous les jours (de huit heures du matin à six heures du soir).

2025R00784VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un bien immobilier

A la demande de : CHADLIA KAABAR, retraité, son domicile élu au bureau du maître Mdaghi Lotfi avocat à la cour de cassation demeurant à l'avenue du Koweït immeuble tour bleu Hammamet.

Partie saisie : Société CASA IMED IMMOBILIERE son identifiant unique 1572342H son domicile élu au bureau de maître KHALED AZOUZI avocat demeurant résidence Khzama Sidi Hassine Tunis.

A la diligence de maître M'DAGHI LOTFI, avocat à la cour de cassation, demeurant à l'avenue du Koweït, immeuble tour bleu Hammamet M.F : P/A750377/F000.

Immeuble à vendre : L'immeuble nommé 'SAIDA' objet du titre foncier 611319 Nabeul superficie (10870m m) terrain agricole contenant (60) oliviers.

Mise à prix : le prix est fixé à sept cent soixante mille neuf cents dinars (760.900.000 dt)

Date et lieu de la vente : lundi (28/4/2025) à partir de 9 heures du matin devant la chambre des saisies immobilières du tribunal du première instance de Grombalia.

Visite de l'immeuble objet de la vente est possible tous les jours, selon l'horaire administratif.

2025R00788VEPA1

Vente immobilière à l'enchère publique

1- Poursuivant : Mohammed Jadli, domicilié à Sidi Yaich, Gafsa.

2- Avocat poursuivant : Maître Saad AMMAR avocat auprès de cassation, demeurant à la rue Mohamed Ali Zitouni Gafsa

3- Partie saisie : Mohammed Eziine Othmeni domicilié à Sidi Ich, Gafsa.

4- Immeuble saisi : immeuble immatriculé sous le numéro 22549 Gafsa appelé Sajed, sis à Sidi ich Gafsa Nord Gafsa c'est un immeuble à usage agricole la superficie des parts de la partie saisie est 5200.3875 mètres carrés.

5- Mise à prix : Dix huit mille deux cent un dinars et 356 millimes (18.201.356d).

6- Date d'audience : Lundi vingt huit avril deux mille vingt cinq (2025) à neuf heures du matin et heures suivantes, devant la chambre des ventes immobilières du tribunal de première Instance de Gafsa.

7- Visite des lieux : la visite de lieux peut se faire tous les jours aux heures de travail et tout enchérisseur intéressé peut consulter le cahier des charges et doit consigner le tiers du prix, s'il est étranger il doit obtenir l'autorisation administrative nécessaire.

2025R00818VEPA1

Avis aux créanciers

Appel d'offres de cession de machines, d'équipements, d'outils et d'autres biens mobiliers appartenant à la société Ben Chehida

Société BEN CHEHIDA, SARL

Siège social : 25 Rue Oum Kalthoum, 1001 Tunis

Identifiant Unique : 1310140V

Le syndic de la faillite Montassar Mansouri

En vertu de l'ordonnance émanant du juge-commissaire au tribunal de première instance de Tunis du 19 Mars 2025 dans l'affaire n° 931, le syndic de la faillite Monsieur Montassar Mansouri lance un appel d'offres pour cession de machines, d'équipements, d'outils et d'autres biens mobiliers appartenant à la société Ben Chehida

Toute personne intéressée par le présent appel d'offres est invitée à retirer, gratuitement, le cahier des charges auprès du bureau du syndic de la faillite sis à l'adresse suivante :

Immeuble Malek Centre, bloc B, bureau B 1-6 Centre Urbain Nord, Tunis 1082.

Les offres, accompagnées du cahier des charges et des documents requis, sont envoyées par lettre recommandée avec accusé de réception comme stipulé dans le cahier des charges, au plus tard le 18 avril 2025.

Pour plus de renseignements contactez le numéro suivant : 22 100 099.

2025R00802VEPA2

Nomination de tuteur

Suivant jugement de tutelle émanant du tribunal de première instance de l'Ariana en date du 14/01/2025, il a été décidé la nomination de Madame Faouzia Abbes domiciliée au 11, Rue Belhessen Jrad cité administrative Ariana - Tél : 28 206 646, en qualité de tutrice de monsieur Mehdi Alaya né le 24/02/1969 pour gérer ses affaires civiles et financières.

2025400835VEPA2

Remplacement de liquidateur

Suivant ordonnance émanant du tribunal de première instance de Tunis en date du 31/01/2025, il a été décidé la nomination de Faouzia ABBES domiciliée au 11, Rue Belhessen Jrad cité administrative Ariana - Tél : 28 206 646, en remplacement de liquidateur Monsieur Noureddine Wechni pour continuer la liquidation de la succession du feu Ali Bou Ali.

2025400836VEPA2

Remplacement de liquidateur

Suivant ordonnance émanant du tribunal de première instance de Tunis en date du 7/02/2025, sous le n° 514, il a été décidé la nomination de Faouzia ABBES domiciliée au 11, Rue Belhessen Jrad cité administrative Ariana - Tél : 28 206 646, en remplacement de liquidateur Monsieur Mehdi Joudi pour continuer la liquidation de la succession du feu Nouri Slimen.

2025400837VEPA2

Faillite de société Avant-garde SARL

Siège social : 39 Rue Ibn Jazzar Bhar Lazreg Tunis

Suivant le jugement commercial n°38973 émanant du tribunal de première instance de Tunis en date du 20/02/2018, il a été décidé la faillite de la société avant garde M.F : 0983692G et la nomination de Faouzia ABBES domiciliée au 11, Rue Belhessen Jrad cité administrative Ariana - Tél : 28 206 646, syndic de faillite.

Les créanciers doivent produire leurs titres de créances au cabinet du syndic de faillite dans les vingt jours qui suivent la parution de cette annonce au JORT.

2025400838VEPA2

Avis aux créanciers

Avis d'un mandat judiciaire

Suivant jugement en référé émanant du tribunal de première instance de Ben Arous n°84610 du 14/01/2025 décide de nommer Mme Samia Khlifi mandataire de justice du titre foncier n°11980 Ben Arous située au n°146 rue 2 Mars 1934 Ezzahra pour gérer les affaires de la commune en attendant le règlement du différent entre les deux parties à l'amiable ou à titre judiciaire, sis au 13 rue Ghandi 1er étage bur 4 Tunis. (tél : 95 532 517).

La nomination de Mme Aya Ben Rached entant que juge commissaire.

2025400935VEPA2

Nomination de liquidateur judiciaire

Conformément à la décision rendue par le Président du Tribunal de Première Instance de Tunis2, en date du 31/1/2025 dans l'affaire n°42734 désignant Mme Ouertani Awatef comme liquidateur de la succession de feu Issawi Siham, pour en assurer le contrôle et la gestion, et la répartir entre les héritiers, chacun selon sa part légale sous la supervision du juge supervisant les travaux de liquidation.

Toute personne intéressée doit contacter le liquidateur, dont le bureau est situé dans l'immeuble Al-Fadaili, 2ème étage bureau 206 route Mater Km 7 Manouba/Téléphone : 29499486.

2025400942VEPA2

Mise en faillite

SOCIETE AKROPOLIS IMMOBILIERE

INVEST SA

MF : 1342809 T

Suivant décision du tribunal de première instance de Tunis statuant à la chambre de conseil du 18/12/2024 relative à l'affaire n°992 concernant la société SOCIETE AKROPOLIS IMMOBILIERE INVEST SA, enregistrée au registre National N°1342809 T.

Il a été décidé ce qui suit :

- Confirmation de l'Etat de cessation de paiement de la société AKROPOLIS IMMOBILIERE INVEST SA et ce à partir du 04 septembre 2023.

- La mise en faillite de la société akropolis immobilière invest SA.

- La nomination du juge Mme INES MAROUA LAMOUCHI en tant que juge commissaire.

- La nomination de Mr Naim Kaabi en tant que syndic de faillite élisant domicile à 23 rue Ali Balhaoune - Khaireddine - la Goulette.

- Inviter les créanciers à l'inscription de leurs dettes à compter de la date de déclaration de faillite.

Pour plus de renseignements, contactez le n°31529072.

2025400954VEPA2

Changement de contrôleur d'exécution

Société «hôtelière et touristiques Ismail korbous»

Société anonyme

MF : 0931678 Y/A/M/000

Adresse : siège social situé à la zone industrielle Makthar - Siliana

Capital social : 1 000 000.000 DT

Suivant la décision du tribunal de première instance de Tunis du 18 mars 2025 relative à l'affaire n°790 Société hôtelière et touristiques Ismail Korbous enregistrée au registre national des entreprises sous le n°B0141842005 il a été décidé ce qui suit :

- Exonérer le contrôleur d'exécution monsieur Aymen Fajji

- Rémunération monsieur Naim Kaabi contrôleur d'exécution élisant domicile au 23 rue Ali Balhouene Khaireddine la Goulette - Tunis.

Pour plus d'informations contactez le 31 523 072.

2025400955VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

BANQUE ZITOUNA

Société anonyme

Au capital de 265.000.000 DT

Siège social : 02 Avenue Qualité de la Vie le Kram

Identifiant Unique : 1120822H

Le Conseil d'Administration de Banque Zitouna, réuni le 17 mars 2025, invite les actionnaires à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra vendredi 25 avril 2025 à 10 heures, au siège de la Banque à Tunis, 02 Avenue Qualité de la Vie le Kram, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

2. Lecture du rapport du comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

3. Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion du groupe et du rapport d'audit des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

4. Approbation des états financiers individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

5. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

6. Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

7. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions et engagements visés par l'article 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

8. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article 202 du code des sociétés commerciales et approbation des conventions qui y sont visées;

9. Quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice clos Je 31 décembre 2024 ;

10. Fixation des jetons de présence;

11. Nomination d'un Administrateur;

12. Nomination des commissaires aux comptes;

13. Information de l'Assemblée Générale Ordinaire, des fonctions de responsabilités occupées dans d'autres sociétés par les membres du Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales;

14. Pouvoirs pour les formalités

Le Conseil d'Administration informe les actionnaires que tous les documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour sont mis à leur disposition au siège de Banque Zitouna durant le délai légal.

Cette annonce vaut convocation personnelle pour tous les actionnaires.

2025R00772SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société "BONNA TUNISIE"

Identifiant unique : 0001901 K

SA au capital de 19 779 375 DT

Siège social : 58, Avenue Habib Bourguiba - 2033- Mégrine

Les actionnaires de la société "BONNA TUNISIE" sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société qui se tiendra le 24 Avril 2025 à 16 h au siège social de la société sis au 58, Avenue Habib Bourguiba -CP 2033- Mégrine à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture et discussion du rapport du Conseil d'administration sur la gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2024 de la société BONNA Tunisie et du groupe Bonna Tunisie, et examen des états financiers individuels et consolidés au 31 décembre 2024 ;

2/ Lecture des rapports généraux des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2024, et approbation des états financiers individuels et consolidés arrêtés aux 31 décembre 2024 ;

3/ Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions réglementées relatives à l'exercice 2024 ;

4/ Affectation du résultat de l'exercice 2024 ;

5/ Renouvellement des mandats des Administrateurs ;

6/ Quitus aux administrateurs ;

7/ Informations de l'Assemblée Générale des fonctions de Direction et d'administration occupées par les administrateurs et le Directeur Général dans d'autres sociétés;

8/ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Veuillez agréer Monsieur l'expression de nos sincères salutations.

2025R00775SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société "BONNA BETON MATERIAUX PREFABRIQUES"

Identifiant unique : 0341455A

SA au capital de 1 016 4000 DT

Siège social : 58, Avenue Habib Bourguiba - 2033 - Mégrine

Les actionnaires de la société "BONNA BETON MATERIAUX PREFABRIQUES" sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire de la société qui se tiendra le jeudi 24 avril 2025 à 10 heures au siège social de la société sis au 58, Avenue Habib Bourguiba -CP 2033- Mégrine, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture et discussion du rapport du Conseil d'administration sur la gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et examen des états financiers au 31 décembre 2024 ;

2/ Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes sur les états financiers de la société arrêtés au 31 décembre 2024, approbation des états financiers arrêtés aux 31 décembre 2024;

3/ Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes et approbation des conventions réglementées de l'exercice 2024 ;

4/ Quitus aux administrateurs ;

5/ Affectation du résultat de l'exercice 2024 ;

8/ Ratification de la cooptation d'un administrateur ;

7/ Informations de l'Assemblée Générale des fonctions de Direction et d'administration occupées par les administrateurs et le Directeur Général dans d'autres sociétés ;

8/ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2025R00776SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société "PHILBERT TUNISIE SA"

Identifiant unique : 0492565T

SA au capital de 2 600 000 DT

Siège social : 58, Avenue Habib Bourguiba - 2033 Mégrine

Les actionnaires de la société "PHILBERT TUNISIE" sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 24 avril 2025 à 11 h 30 au siège social de la société sis au 58, Avenue Habib Bourguiba - CP 2033 - Mégrine, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture et discussion du rapport du Conseil d'administration sur la gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et examen des Etats financiers au 31 décembre 2024 ;

2/ Lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers de la société arrêtés au 31 décembre 2024, approbation des états financiers arrêtés aux 31 décembre 2024;

3/ Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions réglementées de l'exercice 2024;

4/ Quitus aux administrateurs ;

5/ Affectation du résultat de l'exercice 2024 ;

6/ Ratification de la cooptation d'un administrateur;

7/ Informations de l'Assemblée Générale des fonctions de Direction et d'administration occupées par les administrateurs et le Directeur Général dans d'autres sociétés ;

8/ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2025R00777SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE HOTELIERE ET TOURISTIQUE KHAYAM GARDEN

Société anonyme

Au capital de 12 000 000 Dinars

Siège social : Avenue Mohamed V - Nabeul

Identifiant Unique RNE : 0012947 K

Affiliation CNSS : 6778377

Nous avons l'honneur de convoquer Mesdames et Messieurs les actionnaires à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 25 Avril 2025 à 10 heures dans les bureaux de la SOFIDE à Charguia II, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des modalités de convocation de l'assemblée générale ordinaire;

- Examen des états financiers de l'exercice 2024;

- Lecture du rapport annuel de gestion;

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes;

- Approbation des états financiers de l'exercice 2024;

- Approbation des conventions réglementées;

- Affectation des résultats;

- Quitus aux membres du Conseil d'administration;

- Pouvoirs pour formalités.

2025R00780SANB3

Convocation à l'Assemblée générale ordinaire

Société Hôtelière et Touristique OMAR KHAYAM

S.A au capital de 14 200 000 Dinars

Siège social : Hôtel Dar Khayam, Route Touristique Mrezka Hammamet

Identifiant Unique RNE : 0009912Y

Affiliée à la CNSS sous le n°35003-83

Nous avons l'honneur d'inviter Mesdames et Messieurs les actionnaires à assister à l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 25 avril 2025 à 9h, à l'immeuble SOFIDE sis à Charguia II, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du mode de convocation de l'assemblée générale ordinaire;

- Examen des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2024;

- Lecture du rapport annuel de gestion;

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes;

- Approbation du rapport de gestion et des états financiers de l'exercice 2024 ;

- Approbation des conventions réglementées;

- Affectation des résultats;

- Fixation des jetons de présence;

- Quitus aux membres du Conseil d'administration;

- Pouvoirs pour formalités.

2025R00781SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Hôtelière et Touristique OMAR KHAYAM

S.A. au capital de 14 200 000 Dinars

Siège social : Hôtel Dar Khayam, Route Touristique Mrezka Hammamet

Identifiant Unique RNE : 0009912Y

Affiliée à la CNSS sous le n°35003-83

Nous avons l'honneur d'inviter Mesdames et Messieurs les actionnaires à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le vendredi 25 avril 2025 à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du mode de convocation de l'assemblée générale extraordinaire;

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration;

- Conformité aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales;

- Pouvoirs pour formalités.

2025R00782SANB3

Réunion de l'assemblée générale ordinaire ex 2024

BANQUE TUNISO KOWEITIENNE

SA au capital de 200.000.000 dinars

Siège social : 10 BIS Avenue Mohamed V - 1001 Tunis

Identifiant unique : 0012357 S

Les actionnaires de la Banque Tuniso-Koweitienne sont convoqués à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le Mardi 29 Avril 2025 à 10 heures, au siège social de la BTK, 10 bis avenue Mohamed V -1001 - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport d'activité individuel et consolidé de la BTK au titre de l'exercice 2024 ;

2. Lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2024 ;

3. Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 62 de la loi 20016-48 et aux articles 200 et 475 du Code des sociétés commerciales et approbation des conventions qui y sont mentionnés;

4. Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2024;

5. Affectation du résultat au titre de l'exercice 2024 ;

6. Quitus de gestion aux administrateurs ;

7. Jetons de présence des administrateurs 2025;

8. Emission d'Emprunts Obligataires;

9. Pouvoirs pour formalités.

2025R00787SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SEHOT ABOU MALEK

S.A au capital de 9.715.000 D

IU : 0039889J

Siège social : Avenue Hédi NOUIRA Rond Point le Sultan 8050 Hammamet

Messieurs les actionnaires de la société d'Exploitation Hôtelière et Touristique "Abou Malek", sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 15 Avril 2025 à l'hôtel Holiday Beach- sis à la zone touristique, plage Sidi Mehrez à Djerba, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'Administration et des rapports du commissaire aux comptes sur la gestion des exercices 2020, 2021 et 2022.

2- Examen et approbation des états financiers des exercices 2020, 2021 et 2022.

3- Quitus aux Administrateurs.

4- Affectation des résultats.

5- Nomination d'un commissaire aux comptes

6- Questions diverses.

Tous les documents nécessaires sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la société à partir de la date de la publication de cette annonce au JORT. Cette annonce constitue une convocation individuelle pour chaque actionnaire.

2025R00792SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

Sté El Amel de Microfinance

Société Anonyme

Au capital de 7.5 Millions Dinars Tunisiens

Siège : Angle Avenue de France/Rue de Belgique, Ben Arous

Identifiant Unique : 1592121G

Le Conseil d'Administration de la société El Amel de Microfinance SA a décidé lors de sa réunion du 13 mars 2025 de convoquer l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société le 15 Mai 2025 à 10 h au siège de la société à l'effet d'examiner l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du conseil d'administration relatif è l'exercice 2024 et des Etats Financiers arrêtés au 31/12/2024

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024

3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2024

4. Quitus aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2024

5. Affectation des résultats de l'exercice 2024

6. Ratification de la cooptation d'un administrateur

7. Renouvellement des mandats d'administrateurs

8. Désignation des deux Commissaires aux comptes

9. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux administrateurs

10. Fixation de la rémunération des membres du CPAI & CR

11. Pouvoirs.

Conformément aux dispositions de l'article 33 des statuts de la société, les actionnaires peuvent assister à cette assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen du pouvoir qu'ils auront l'obligeance de remettre à leur mandataire ou le retourner à la Direction Générale de la société dûment signé, trois jours au moins avant la réunion.

Les documents destinés à cette assemblée, seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société pendant la période légale.

Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

2025R00799SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Régionale de Transport de Siliana

Société anonyme

Adresse : Avenue Habib Bourguiba Siliana 6100

Matricule fiscal : 1532276 T

Le conseil d'administration de la société régionale de transport de Siliana a le plaisir de convoquer les actionnaires aux travaux de l'assemblée générale ordinaire de la société régionale de transport de Siliana qui se tiendra le Jeudi 24 Avril 2025 à 12h à l'Union Régionale de L'industrie, de Commerce et de l'artisanat sis à Siliana - gouvernorat de Siliana pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

2- Lecture du rapport du conseil d'administration au titre de l'exercice 2021 et rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes au titre de l'année 2021 et approbation des états financiers au titre de l'exercice 2021.

3. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes au titre de l'année 2021 et approbation des conventions conclus.

4- Affectation du résultat de l'exercice 2021.

5- Quitus aux membres du conseil d'administration au titre de leur gestion de l'exercice 2021.

6- Fixation des jetons de présence pour les membres du conseil de l'administration.

7- Renouvellement du mandat confié au cabinet de commissaire aux comptes de la société Cabinet Nour Al-Houda Hanan pour les années 2023-2024-2025.

2025R00812SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la société ZITOUNA TAKAFUL S.A

Boulevard qualité de la vie, Immeuble la Renaissance, ZITOUNA TAKAFUL Building Les Jardins de Carthage 1090

IU : 1183749 M

Messieurs les actionnaires de la société ZITOUNA TAKAFUL S.A sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 25 avril 2025 à 10 heures du matin au siège social de la société, sis au Boulevard qualité de la vie, Immeuble la Renaissance, ZITOUNA TAKAFUL Building, Les Jardins de Carthage 1090, Tunis, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice 2024.

2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2024

3. Lecture du rapport du Comité de Supervision Sharaique sur l'exercice 2024

4. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2024

5. Dotation au fonds social

6. Affectation des résultats de l'exercice 2024

7. Quitus aux Administrateurs

8. Echéance des Mandats des Administrateurs et mise à jour de la composition du Conseil d'Administration

9. Fixation des jetons de présence des Administrateurs (2025-2028)

10. Fixation du budget des jetons de présence complémentaires au titre de l'exercice 2024

11. Echéance des mandats des Membres du Comité de Supervision Sharaique et mise à jour de sa composition

12. Rémunération des Membres du Comité de Supervision Sharaique au titre de l'exercice 2025

13. Ratification des taux de commissions Wakala et Moudharaba au titre de l'exercice 2025.

14. Information des fonctions de responsabilités occupées dans d'autres sociétés par les Membres du Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales

15. Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2025R00826SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 25 avril 2025

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE

Société anonyme

Au capital de 204.000.000 dinars

Siège social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba - Tunis

Registre national des entreprises sous l'identifiant unique : 0000110F

Messieurs les actionnaires de la Banque Internationale Arabe de Tunisie sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le vendredi 25 avril 2025 à 10h au siège social de la banque, sis au 70-72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis.

Ordre du jour :

1. Lecture des rapports du Conseil d'Administration sur la situation financière individuelle et consolidée au titre de l'exercice 2024;

2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2024 ;

3. Approbation des rapports du Conseil d'Administration, des états financiers individuels et consolidés de la banque de l'exercice 2024, des conventions réglementées telles que régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et des articles 43 et 62 de la loi 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ;

4. Quitus aux Administrateurs ;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2024 et distribution de dividendes ;

6. Transfert de Réserves;

7. Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil d'Administration;

8. Fixation du montant des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration et des Comités issus du Conseil ;

9. Renouvellement du mandat des Commissaires aux Comptes;

10. Informations sur les fonctions occupées par les membres du Conseil d'Administration;

11. Pouvoirs en vue des formalités ;

12. Information sur la réalisation de projets nationaux;

13. Information sur le franchissement du seuil.

Tout actionnaire qui veut se faire représenter par un mandat doit déposer ou faire parvenir au plus tard le 22 avril 2025, son pouvoir au siège social de la Banque Internationale Arabe de Tunisie.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont mis, dans les délais réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la banque (Direction Communication & Veille Financières).

2025R00850SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

LAMIPLAST

SA, en cours de liquidation

Au capital de 750 000 Dinars

Cité Ennasr Sidi Bouzid

IU : 0007761S

Messieurs les actionnaires de la Société LAMIPLAST sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire prévue pour le vendredi 25 avril 2025 à 10h au siège social de la Société SIAM situé à la route de Gabès km 3 Sfax derrière l'usine de la société confiserie Triki le moulin, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2024,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2024,

- Approbation des états financiers de l'exercice 2024,

- Affectation des résultats de l'exercice 2024,

- Quitus aux administrateurs,

- Approbation des conventions conclues conformément aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales,

- L'approbation de la liste actualisée des actionnaires,

- Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes,

- Questions diverses.

Messieurs les actionnaires au capital de la Société sont appelés de nous fournir obligatoirement le jour de l'assemblée une photocopie de leur carte d'identité officielle (carte d'identité nationale / extrait du registre national des entreprises / passeport) afin de préparer la liste actualisée des actionnaires exigée par la loi.

2025X00429SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ALTRAN TELNET CORPORATION S.A

Société anonyme

Non résidente totalement exportatrice

Capital social : 19 507 140 dinars tunisiens

Siège social : Immeuble Ennour - Centre Urbain Nord - Cité El Mahrajene - 1082 Tunis

Identifiant unique : N°1062046P

Les actionnaires de la société Altran Telnet Corporation sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les Etats Financiers arrêtés au 31.12.2023 qui se tiendra au bureau de la société sis au Parc Technologique d'El Ghazala Bloc n°3, Route de Raoued Km 3.5 Ariana, Tunisie, 2088, le mardi 29 avril 2025 à 11H du matin pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification des modes et délais de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire;

2- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

3- Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux comptes sur l'exercice 2023;

4- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2023 ;

5- Affectation du résultat relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

6- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes et approbation des conventions mentionnées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales et relatives à l'exercice clos au 31 décembre 2023 ;

7- Quitus à donner aux membres du conseil d'administration pour leur gestion durant l'exercice 2023 ;

8- Allocation des jetons de présence au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

9- Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration;

10- Nomination du commissaire aux comptes;

11- Pouvoirs en vue des formalités.

Les documents de l'AGO sont à la disposition des actionnaires au bureau de la société sis au Parc Technologique d'El Ghazala Bloc n°3, Route de Raoued Km 3.5 Ariana, Tunisie, 2088.

2025400832SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

ALTRAN TELNET CORPORATION S.A

Société anonyme

Non résidente totalement exportatrice

Capital social : 19 507 140 dinars tunisiens

Siège social : Immeuble Ennour - Centre Urbain Nord - Cité El Mahrajene - 1082 Tunis

Identifiant unique : N°1062046P

Les actionnaires de la société Altran Telnet Corporation sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra au bureau de la société sis au Parc Technologique d'El Ghazala Bloc n°3, Route de Raoued Km 3.5 Ariana, Tunisie, 2088, le mardi 29 avril 2025 à 12H pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification des modes et délais de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire;

2- Approbation du changement du siège social et modification corrélative de l'article 4 des statuts ;

3- Pouvoir à donner pour les publications légales et l'enregistrement du procès-verbal.

Les documents de l'AGE sont à la disposition des actionnaires au bureau de la société sis au Parc Technologique d'El Ghazala Bloc n°3, Route de Raoued Km 3.5 Ariana, Tunisie, 2088.

2025400833SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Du lundi 28 avril 2025 à 11h

SOCIETE SINEW

Société anonyme

Au capital de 2.000.000 dinars

Siège social : 7 Avenue du 15 Octobre Lacagna - Ouardia 1009 Tunis

Identifiant Unique : N°1078806N

Messieurs les Actionnaires de la société SINEW sont invités à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 28 avril 2025 à 11H, au siège de la société sis au 7 Avenue du 15 octobre Lacagna 1009 Ouardia - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

1. Lecture et examen du rapport du Conseil d'Administration et présentation des états financiers clos au 31/12/2024 ;

2. Lecture des rapports Général et Spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024 ;

3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2024 ;

4. Approbation des conventions réglementées prévues par les dispositions des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;

5. Quitus aux Administrateurs pour la gestion 2024 ;

6. Affectation des résultats de l'exercice 2024;

7. Informations concernant les déclarations de fonctions de Direction occupées dans d'autres sociétés par les Administrateurs et le Président Directeur Général ;

8. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration pour l'année 2025 ;

9. Délégation des pouvoirs.

2025400840SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Du lundi 28 avril 2025 à 11h30

SOCIETE SINEW

Société anonyme

Au capital de 2.000.000 dinars

Siège social : 7 Avenue du 15 Octobre Lacagna - Ouardia 1009 Tunis

Identifiant Unique : N°1078806N

Messieurs les Actionnaires de la société SINEW sont invités à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le Lundi 28 Avril 2025 à 11H30, au siège de la Société sis au 7 Avenue du 15 octobre Lacagna 1009 Ouardia - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

- Examen de la situation de la Société conformément à l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2025400841SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du lundi 28 avril 2025 à 10H

SOCIETE PARETEC

Société anonyme

Au capital de 7.500.000 dinars

Siège social : 7 Avenue du 15 Octobre Lacagna - Ouardia 1009 Tunis

Identifiant Unique : 1092976R

Messieurs les Actionnaires de la société PARETEC sont invités à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 28 avril 2025 à 10H, au siège de la Société sis au 7 Avenue du 15 Octobre Lacagna 1009 Ouardia - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

1. Lecture et examen du rapport du Conseil d'Administration et présentation des états financiers clos au 31/12/2024;

2. Lecture des rapports Général et Spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024 ;

3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2024 ;

4. Approbation des conventions réglementées prévues par les dispositions des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;

5. Quitus aux Administrateurs pour la gestion 2024 ;

6. Affectation des résultats de l'exercice 2024 ;

7. Informations concernant les déclarations de fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les Administrateurs et le Président Directeur Général ;

8. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration pour l'année 2025 ;

9. Délégation des pouvoirs.

2025400842SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

BH LEASING GROUPE BH BANK

Société anonyme

Au capital de 35.000.000 DT

Siège social : Rue Zohra Faiza - Immeuble BH ASSURANCE

Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajene

Identifiant Unique : 0587756X

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société BH Leasing sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 17 Avril 2025 à 11H au Siège de la BH BANK, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire relatif à l'activité de l'exercice 2024.

2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur l'exercice 2024 et approbation des conventions mentionnées dans le rapport spécial

3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2024

4. Affectation des Résultats 2024

5. Quitus aux Administrateurs

6. Nomination d'un Administrateur représentant les actionnaires minoritaires

7. Entérinement de la cooptation des nouveaux Administrateurs

8. Fixation du montant des Jetons de présence et rémunération des comités pour l'exercice 2024

9. Emission d'un ou plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés

10. Pouvoirs.

2025400843SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE SOCOTEX

Société anonyme

Au capital 883.800 DT

Siège social : 5 Bis Rue Charles De Gaulle 1000 Tunis

IU : 0001401T

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Socotex sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le 30/4/2025 à 10h30 à son bureau sis au Bloc 10 Rue Kaab Ibn Malek les UV4 Menzah6, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation des rapports de gestion individuelle et celui du groupe pour l'exercice 2024 établis par le Conseil d'Administration,

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024,

3) Approbation des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31/12/2024,

4) Affectation du résultat individuel de l'exercice 2024,

5) Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par l'un ou les Administrateurs ou le Président Directeur Général,

6) Examen et approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

7) Quitus aux membres du conseil d'administration et au Président Directeur Général,

8) Détermination des jetons de présence alloués aux membres du conseil pour l'exercice 2025,

9) Examen et autorisation de la cession de l'Immeuble sis au 5 et 5 bis de la Rue Charles De Gaulle - 1000 - Tunis

10) Délégation d'un mandat au Président Directeur Général dans le cadre de la cession de l'Immeuble sis au 5 et 5 bis de la Rue Charles De Gaulle - 1000 - Tunis.

11) Délégation des pouvoirs au conseil d'administration selon les dispositions légales en vigueur

12) Pouvoirs pour formalités.

Outre les documents légaux mis à la disposition des actionnaires, la Direction Générale met à la disposition des actionnaires le modèle de contrat de vente de l'immeuble sis au 5 et 5 Bis Rue Charles de Gaulle - 1000- Tunis, ainsi que les deux expertises de l'immeuble cité, et une copie du contrat avec la Société Immobilière Colombus.

2025400939SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE PLASTISS

Société anonyme

Au capital de 1.100.000DT

Siège social : 5 Bis Rue Charles De Gaulle 1000 Tunis

IU : 001174 C

Messieurs les actionnaires de la société Plastiss sont invités à se réunir à son usine sise à l'Avenue Habib Bourguiba Sayada - Gouvernorat Monastir, le 29/4/2025 à 10h en Assemblée Générale Ordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport de gestion pour l'exercice 2024 établis par le Conseil d'Administration,

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024,

3) Lecture des états financiers arrêtés au 31/12/2024,

4) Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2024.

5) Affectation du résultat de l'exercice 2024,

6) Informations des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par l'un ou les administrateurs ou le Président Directeur Général,

7) Examen et approbation des conventions règlementées prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

8) Quitus aux membres du conseil d'administration et au Président Directeur Général pour l'exercice 2024,

9) Détermination des jetons de présence des administrateurs pour l'exercice 2025,

10) Election des administrateurs pour les exercices 2025-2026 et 2027,

11) Désignation d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2025-2026 et 2027,

12) Pouvoirs pour formalités.

Nous mettons également à votre disposition au siège social de la société, le rapport du conseil d'administration, les états financiers de l'exercice 2024, la liste des garanties et assurances consenties par la société, le texte des projets de résolutions proposées à l'assemblée générale ordinaire annuelle, le rapport du commissaire aux comptes et la liste des actionnaires.

Les représentants des actionnaires sont acceptés pour récupérer les documents indiqués, sur présentation d'un pouvoir spécial portant la signature et l'accord du mandataire.

2025400940SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Sicar Invest

SA au capital de 10.000.000 de dinars

Siège social : 16 rue de Syrie Immeuble épi center Bloc C 12ème étage Tunis

RNE : 0587800 H

Les membres du conseil d'Administration de la Sicar Invest sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Sicar Invest qui se tiendra le mercredi 16 avril 2025 à 09 heures au siège social sis au 16 rue de Syrie immeuble épi center bloc «C» 12ème étage 1002 Tunis et ce pour débattre sur l'ordre de jour suivant :

1/ Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024 et présentation des Etats financiers dudit exercice.

2/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2024.

3/ Approbation s'il y a lieu du rapport du Conseil d'Administration, des Etats financiers ainsi que des conventions règlementées relatifs à l'exercice 2024.

4/ Affectation des résultats de l'exercice 2024.

5/ Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2024.

6/ Désignation du commissaire aux comptes pour les exercices comptables 2025, 2026 et 2027

7/ Approbation de la rémunération des membres du comité d'investissement excepté son président au titre de l'exercice 2024.

8/ Fixation de l'enveloppe des jetons de présence à allouer aux administrateurs pour l'exercice 2024

9/ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2025400969SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire exercice 2024

Du 22 avril 2025 à 10H00

AMEN PREMIERE SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Siège social : AMEN BANK Av. Med V. 1002 Tunis

MF : MN0495950M

Le Conseil d'Administration d'AMEN PREMIERE SICAV invite les Actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 22 Avril 2025 à 10H00, au siège d'Amen Invest, Immeuble AMEN BANK Tour «C» Avenue Mohamed V- 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024 ;

2/ Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2024 ;

3/ Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2024 ;

4/ Approbation des conventions réglementées;

5/ Quitus aux Administrateurs ;

6/ Affectation du résultat de l'exercice 2024,

7/ Fixation des jetons de présence;

8/ Nomination et renouvellement de mandats des administrateurs.

9/ Information des fonctions de Direction occupées dans d'autres sociétés par les Administrateurs et le Président Directeur Général ;

10/ Pouvoirs en vue des formalités.

2025400974SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire exercice 2024

Du 22 avril 2025 à 11H00

SICAV AMEN

Société d'Investissement à Capital Variable

Siège social : AMEN BANK Av. Med V. 1002Tunis

Le Conseil d'Administration de SICAV AMEN invite les Actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 22 Avril 2025 à 11 H00, au siège d'Amen Invest, Immeuble AMEN BANK Tour «C» avenue Mohamed V - 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024 ;

2/ Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2024 ;

3/ Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2024 ;

4/ Approbation des conventions réglementées ;

5/ Quitus aux Administrateurs;

6/ Affectation du résultat de l'exercice 2024 ;

7/ Nomination et renouvellement de mandats des administrateurs ;

8/ Fixation des jetons de présence;

9/ Information des fonctions de Direction occupées dans d'autres sociétés par les Administrateurs et le Président Directeur Général ;

10/ Pouvoirs en vue des formalités.

2025400975SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire exercice 2024

Du 22 avril 2025 à 12H00

Amen Trésor SICAV

Société d'investissement à capital variable

Régie par le code des OPC

Promulgué par la loi n°2001-83 du 24/07/01

Agrément du CMF N° 05-2005 DU 16/02/2005

MF : MN0942-53TV

Le Conseil d'Administration d'AMEN TRESOR SICAV invite les Actionnaires à assister à l'Assemblée

Générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 22 Avril 2025 à 12h00, au siège d'Amen Invest, Immeuble AMEN BANK Tour «C» Avenue Mohamed V - 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024 ;

2/ Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2024 ;

3/ Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2024 ;

4/ Approbation des conventions réglementées ;

5/ Quitus aux Administrateurs ;

6/ Affectation du résultat de l'exercice 2024,

7/ Nomination et renouvellement de mandats des administrateurs ;

8/ Fixation des jetons de présence;

9/ Information des fonctions de Direction occupées dans d'autres sociétés par les Administrateurs et le Président Directeur Général;

10/ Pouvoirs en vue des formalités.

2025400976SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

AL BARAKA BANK TUNISIA

Société anonyme

Au capital social de 120 millions de dinars

Siège social : avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour - Centre Urbain Nord

Identifiant Unique : 0031041F

Le Conseil d'Administration d'AL BARAKA BANK TUNISIA réuni le 6 mars 2025, convoque les actionnaires à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le mercredi 23 avril 2025 à 11h au nouveau siège de la banque sis au complexe administratif «Business Towers» avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour - Centre Urbain Nord, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Modification de l'article 7 des statuts de la société relative à la souscription en changeant l'appellation d'Al Braka Bankin Group (ABG) par AL BARAKA GROUP B.S.C CLOSED et approbation de la mise à jour des statuts suite à ce changement

2- Pouvoir pour accomplir les formalités nécessaires :

Délégation de pouvoir à l'Assemblée Générale Extraordinaire pour accomplir toutes les formalités légales et administratives liées au transfert du siège social et à la modification des statuts.

3- Approbation des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

2025400978SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

AL BARAKA BANK TUNISIA

Société anonyme

Au capital social de 120 millions de dinars.

Siège social : Av Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour - Centre Urbain Nord - Tunis

Identifiant Unique : 0031041 F

Le Conseil d'Administration d'AL BARAKA BANK TUNISIA réuni le 6 Mars 2025, convoque les actionnaires à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mercredi 23 Avril 2025 à 9h au siège social de la banque sis à l'Av Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour Centre Urbain Nord - Tunis, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de l'année 2024

2- Lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2024

3- Approbation des états financiers individuels pour l'année 2024

4- Approbation des états financiers consolidés pour l'année 2024

5- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2024 et approbation desdites conventions,

6- Lecture du rapport du «Comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques» sur l'année 2024;

7- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2024,

8- Affectation du résultat et distribution des dividendes de l'exercice 2024,

9- Approbation de nomination d'un nouveau membre du conseil d'administration

10- Nominations d'un nouveau commissaire aux comptes pour les années 2025-2026

11- Approbation des résolutions de l'assemblée générale ordinaire.

2025400979SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ESSVIK HENRIKSEN ET LARSEN TUNISIE S.A

«En Liquidation»

Société anonyme

Au capital de 1.700.000 Dinars

Siège social : 7, Avenue Habib Bourguiba - Tunis

Registre de commerce : B147451996

Matricule Fiscal : 003783/G/B/M/000

C.N.S.S. : 23006-17

Messieurs les actionnaires de la Sté "ESSVIK HENRIKSEN ET LARSEN TUNISIE SA en liquidation" sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 25 avril 2025 à 10 heures au siège de la Sté sis au 7 Av Habib Bourguiba Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Présentation et approbation des états financiers de l'exercice 2024.

2- Lecture du rapport du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2024.

3- Lecture et approbation du rapport du liquidateur de l'année 2024.

4- Renouvellement du mandat du liquidateur.

5- Questions diverses.

2025400989SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 24 Avril 2025

Union Méditerranéenne d'Investissement Global Invest Sicar S.A au capital de 726.000 dinars

Siège social : 139, av. de la Liberté, 1002 - Tunis Belvédère

Identifiant Unique : 0707134Q

Les actionnaires de l'Union Méditerranéenne d'Investissement

«GLOBAL INVEST SICAR» sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire annuelle le 24 Avril 2025 à 15h au 139, Avenue de la Liberté, 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2024:

2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2024 ;

3- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 et affectation du résultat;

4- Quitus aux administrateurs;

5- Renouvellement du mandat d'un administrateur;

6- Fixation du montant des jetons de présence;

7- Pouvoirs pour formalités.

2025400990SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société GAT Investissement

Société anonyme

Capital social : 50 000 000 Dinars

Siège social : N°92-94 Avenue Hédi Chaker, Tunis

Identifiant Unique : 0539146G

Messieurs les actionnaires de la Société GAT Investissement sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 30 avril 2025 à 10 heures au siège social de la société sis au 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2024 ;

2. Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2024;

3. Examen et approbation des conventions réglementées régis par les articles 200 et suivants et article 475 du code des sociétés commerciales;

4. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2024 ;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2024;

6. Quitus aux administrateurs ;

7. Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2025, 2026 et 2027

8. Fixation du montant des jetons de présence ;

9. Questions diverses.

Tous les documents destinés à l'Assemblée Générale Ordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant le délai légal.

2025400995SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

COMPAGNIE MEDITERRANEENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES «COMAR»

S.A. au capital de 75 000 000 de dinars

Siège social : Immeuble COMAR, av. H. Bourguiba - 1001 Tunis

M.F : 0000301L/A/M/000

RNE : 0000301L

CNSS N° : 00041852-45

Messieurs les Actionnaires de la COMPAGNIE MEDITERRANEENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES «COMAR» sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 25 avril 2025 à 17h00 au siège de la société sis à Tunis, Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2024 ;

2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2024;

3. Approbation s'il y a lieu des états financiers arrêtés au 31/12/2024 ;

4. Quitus aux Administrateurs ;

5. Approbation s'il y a lieu des conventions réglementées régies par les dispositions de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;

6. Déclarations des fonctions occupées par les dirigeants (articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales) ;

7. Nomination d'un commissaire aux comptes;

8. Nomination d'Administrateurs ;

9. Affectation des résultats de l'exercice 2024 ;

10. Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2025 ;

11. Fixation de la rémunération du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2025 ;

12. Fixation de la rémunération du Comité des Risques pour l'exercice 2025 ;

13. Pouvoirs pour formalités.

2025400996SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

BTK INVEST HOLDING

SA au capital de 500.000 dinars

IU : 0846838R

Siège social : Immeuble BTK - 10 bis Avenue Mohamed V - 1001 Tunis

Les actionnaires de la société BTK INVEST HOLDING, filiale de la BTK BANK, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra mardi 22 avril 2025 à 11h30mn au siège social de la société, sis au 10 bis avenue Mohamed V - 1001 Tunis, immeuble BTK, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité relatif à l'exercice 2024.

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2024.

3. Approbation des états financiers de l'exercice 2024.

4. Approbation des conventions réglementées régies par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés commerciales.

5. Quitus aux administrateurs pour leurs gestions courant l'exercice 2024.

6. Affectation du résultat de l'exercice 2024.

7. Renouvellement du mandat des administrateurs pour les exercices 2025-2026-2027.

8. Nomination d'un nouveau CAC pour les exercices 2025-2026-2027.

9. Pouvoir pour formalités.

2025401006SANB3

Sociétés communautaires

Note d'information

Entreprise communautaire investissements Sidi Ismail

Capital social de 10.000, 000 DT

Vu le décret 15 de l'année 2022 relative aux entreprises communautaires et conformément à l'article 32 du décret susvisé.

L'instance constitutive de l'entreprise communautaire locale Investissements Sidi Ismail tous ses membres que l'assemblée générale de constitution de la société se tiendra le 3/4/2025 à 10h00 à la commune Béja dont l'ordre du jour suivant :

- L'approbation du règlement interne de la société.

- Election des membres du conseil d'administration de la société.

- Désignation d'un commissaire aux comptes pour une période de 3 ans renouvelables une seule fois

Cette note d'information est considérée comme une invitation et pour ceux qui veulent présenter leur candidature pour devenir membre au conseil d'administration ils doivent déposer leur demande chez le siège social de l'entreprise accompagnée par une copie de la carte d'identité nationale, et ce, avant 8 jours de la date de l'assemblée générale.

2025R00739SODB3